

## Lave-vaisselle Home Connect et Four IC6 Home Connect

**Date : mardi 22 octobre 2019**

**Lieu : AVERMES**

**Organisme : BSH (Cédric SIMON)**

Participation demandée aux artisans, conjoints : **42 €** (1) déjeuner offert

### OBJECTIFS

A l'issue de la formation les participants seront capables de :

- Appairer un produit connecté en Wifi avec une box opérateur
- Informer et conseiller efficacement le consommateur
- Savoir cerner les dysfonctionnements et solutionner les problèmes.

### APPAREILS CONCERNES

Lave-vaisselle GV642 et Four IC6

### DUREE

1 journée (7 heures)

### FORMATEUR

Formateur expert métier

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 personnes maximum

### PRE REQUIS

Avoir une connaissance générale des produits électroménagers  
Etre titulaire de l'habilitation électrique BR.

### PERSONNES CONCERNEES

Techniciens électroménager débutants et/ou expérimentés.

### MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques et travaux pratiques réalisés individuellement.
- Tablettes et téléphones portables.
- Documentation technique détaillée remise à chaque participant (clé USB)
- Vidéo projecteur : présentation power point.

### VALIDATION

Contrôle des acquis par un questionnaire de fin de stage (QCM).  
Attestation de stage individuelle

### PROGRAMME DU STAGE

#### Générique ½ journée

- Principe de fonctionnement Home Connect sur un réseau local et public
- Contrôle de compatibilité
- Appairage manuel et automatique
- Utilisation de CPL ou répéteur

#### Ateliers pratiques ½ journée

- Installation et configuration de l'application Home Connect
- Apprendre à configurer l'appareil électroménager depuis l'application
- Utilisation de l'application depuis la tablette ou le téléphone pour contrôler le fonctionnement ou le dysfonctionnement de l'appareil
- Aide au diagnostic :
- Codes erreurs
- Programmation des cartes Home Connect

(1) Le coût réel de cette formation s'élève à 325 € nets de taxe.

\* Pour les artisans, conjoints, la formation est financée par la participation financière du FAFCEA et par la participation demandée déduite du montant des frais de repas.

\* Pour les salariés, la formation est financée par l'OPCA auprès duquel cotise l'employeur et par la participation demandée déduite du montant des frais de repas.